

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

1/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit FOURMIS PRET A L'EMPLOI

Code du produit AMM FR-2017-0086

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit pour tuer les fourmis
REACH PC8
EW : Emulsion aqueuse prête à l'emploi
Produit Biocide TP18

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
111, chemin du Petit Bois
69130 Ecully
France

Service responsable Département QHSE
+33 (0)4 37 64 33 19 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@corp.sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +1 813-676-1669
SBM

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

2/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Danger à court terme (aigu) pour l'environnement aquatiques, catégorie 1 – Aquatic Acute 1 –
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement aquatique, catégorie 1 – Aquatic Chronic 1 –
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

/

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

3/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation en vigueur.

Mentions supplémentaires :

EUH208 Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3 :1). Peut produire une réaction allergique.

Etiquetage supplémentaire :

Non concerné

2.3 Autres dangers

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

EW : Emulsion aqueuse prête à l'emploi

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

4/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Deltamethrine	52918-63-5 258-256-6 607-319-00-X	/	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	1 000 000 1 000 000	0,0100 < x < 0,5000
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3 :1)	55965-84-9 / 613-167-00-5	/	Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	/	0,0002 < x < 0,0015

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/paresthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

5/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Contact avec la peau Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.

Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/paresthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une manifestation allergique apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Effet local :

Paresthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

Toux, Éternuements.

Effets systémiques :

Sensation de gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie, Vertiges.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

6/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.
Traitement	<p>Traitement initial systémique : symptomatique.</p> <p>Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.</p> <p>En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication : atropine, dérivés d'Adrénaline.</p> <p>Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.</p>

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	- Mousse résistant à l'alcool
	- Eau pulvérisée
	- Poudre chimique (poudre sèche)
	- Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens inappropriés	- Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

7/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
Précautions pour les secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

8/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler à l'abri du vent.
Utiliser uniquement en zone bien ventilée.
Eviter tout contact avec la peau, les plaies ouvertes, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de recommandations particulières.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

9/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Mesures d'hygiène Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri d'une exposition directe du soleil et du gel.

Précautions pour le stockage en commun Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériau approprié : polyéthylènetéréphtalate (PET)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit biocide, prêt à l'emploi, pour tuer les fourmis.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

10/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Deltamethrine	52918-63-5	0,02 mg/m ³			Fournisseur

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Pas de protection respiratoire recommandée si les conditions de manipulation recommandées sont respectées.

Protection des mains

Éviter le contact avec les mains.

Pour les personnes allergiques aux isothiazolinones, il est recommandé de porter des gants imperméables et résistants avec un extérieur en nitrile, néoprène et un intérieur en coton conformes à la norme NF EN 374.

Matériau : caoutchouc nitrile, épaisseur > 0,4 mm

Taux de perméation : > 480 min.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

11/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux

Eviter le contact avec les yeux.

Si besoin, porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN 166 (domaine d'utilisation 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

Protections thermiques

Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser le mélange lors d'épisodes venteux ou si des pluies sont à prévoir.

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

12/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Emulsion blanche
Odeur	Faible, caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4,0 – 5,0 (pur, à 23°C)
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non concerné
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Deltamethrine : Log Pow = 6,4 à 25°C

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

13/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Le mélange n'est pas classé comme tel.
Propriétés comburantes	Le mélange n'est pas classé comme tel.

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres données disponibles.
----------------------------	-----------------------------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions recommandées d'utilisation.
-------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la lumière directe du soleil et les températures extrêmes.
----------------------------	---

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

14/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dans les conditions prévues d'utilisation, il n'y a pas de produits de décomposition.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale ETA mélange > 5 000 mg/kg

[méthode de calcul]

Toxicité aiguë par inhalation Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée ETA mélange > 5 000 mg/kg

[méthode de calcul]

Irritation / corrosion cutanée Faiblement irritant pour la peau – Lapin –

[Formulation similaire]

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Faiblement irritant pour les yeux – Lapin –

[Formulation similaire]

Sensibilisation respiratoire Pas de données disponibles.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

15/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant – Souris, OCDE 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques -

[Formulation similaire]

Evaluation de la cancérogénicité :

Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

[Deltamethrine]

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

[Deltamethrine]

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

[Deltamethrine]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

16/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Exposition répétée : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroïdes.

[Deltamethrine]

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité *

Toxicité pour les poissons	CL50 > 0,15 µg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 heures Deltaméthrine
-----------------------------------	--

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 0,0131 µg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures Deltaméthrine
---	--

Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 > 9,1 mg/l 96 heures Deltaméthrine
---	---

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

17/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Toxicité pour les abeilles Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les vers de terre Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Pas de données disponibles sur le mélange.
Deltaméthrine : pas rapidement biodégradable.

Koc Koc = 10 240 000

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Deltaméthrine : ne montre pas de bioaccumulation.
FBC = 1 400

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Deltaméthrine : immobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB Deltaméthrine : cette substance n'est pas considérée comme PBT, vPvB.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

18/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.
Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU UN3082
14.2 Nom d'expédition MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
des Nations Unies L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Deltamethrine)
14.3 Classe(s) de danger 9
pour le transport

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

19/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Oui

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Deltamethrin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Oui

IATA

14.1 Numéro ONU UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Deltamethrin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

20/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4510

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Etiquetage additionnel relatif au Règlement Biocide N° 528/2012

Formulation : EW : Emulsion aqueuse prête à l'emploi

Composition : Deltamethrine N° CAS : 92918-63-5 0,15 g/kg

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

21/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

- Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 3 –
- Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 3 –
- Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 3 –
- Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 -
- Skin Corr. 1B Corrosion cutanée – Catégorie de danger 1B -
- Aquatic Acute 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
- Aquatic Chronic 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -

Abréviations et acronymes

- ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
- ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
- ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
- ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
- BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
- No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
- No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
- CEx Concentration d'Effet pour X%
- CEbx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
- CEx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
- CLP Classification, Labelling, Packaging regulation

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

22/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
ETA	Estimation de Toxicité Aiguë
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

FOURMIS PRET A L'EMPLOI

23/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 08/01/2018

Version : 01 / FRANCE

vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange FOURMIS PRET A L'EMPLOI a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.